

39.9 millions de dollars à la fin du mois d'août. Il y a plusieurs semaines, j'ai fait une déclaration au sujet de la politique du gouvernement à cet égard.

Le député de Welland a ensuite posé une question au sujet des taux d'intérêt. Dans l'exposé budgétaire, j'ai signalé que le gouvernement estime que les taux d'intérêt sont trop élevés au Canada, eu égard à notre balance des paiements. J'y ai aussi parlé des efforts qu'effectue le gouvernement pour faire baisser les taux d'intérêt. Je suis heureux d'annoncer que nos efforts n'ont pas été vains puisqu'il s'est produit un léger fléchissement dans ce domaine et, ce qui est plus important, que l'écart entre les taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis et ceux qui ont cours au Canada a diminué. Naturellement, cela est de la plus haute importance, vu notre balance des paiements.

L'honorable député de Welland parle toujours comme s'il n'y avait jamais eu d'augmentation des taux d'intérêt avant le changement de gouvernement en 1957. Il oublie que ces taux montaient sans cesse au cours des deux années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Vous deviez changer tout cela.

L'hon. M. Fleming: En effet, les taux d'intérêt ont réellement baissé après notre arrivée au pouvoir.

L'hon. M. Pickersgill: Pas pour longtemps.

L'hon. M. Fleming: Pour un assez bon laps de temps, et avec des résultats excellents.

L'honorable député parle de la chute de la valeur marchande des émissions en cours. Il se garde de dire que, pendant deux ans avant notre arrivée, il se produisait une pareille chute, très prononcée. L'escompte auquel se vendaient à l'époque les bonnes obligations du gouvernement était énorme et allait jusqu'à 15 p. 100.

Il affectionne l'élément de remboursement anticipé dans les obligations et il ne parle jamais sans demander pourquoi nous n'avons pas cela, pourquoi nous n'émettons pas d'obligations remboursables par anticipation. Pour la très bonne raison que cet élément de remboursement anticipé n'est pas trop populaire et si nous voulons imposer aux acheteurs la possibilité de racheter ces obligations lorsqu'il arrive que cela sert les intérêts du Trésor, nous allons nous apercevoir qu'elles sont plus difficiles à vendre et que nous aurons à penser à une autre forme d'attraits. Cela veut dire des taux d'intérêts plus élevés, exactement ce que l'honorable député a condamné. Il ne peut avoir les deux à la

[L'hon. M. Fleming.]

fois. Il devra ou bien se satisfaire de l'émission d'obligations sans élément de rachat anticipé ou bien être prêt à préconiser un autre attrait pour remédier au coup porté au marché par cet élément.

Le député a dit que le ministre n'avait pas réussi à vendre ses obligations à longue échéance. Ce n'est pas vrai.

M. McMillan: J'ai dit «en volume».

L'hon. M. Fleming: La vérité, monsieur le président, c'est que nous avons délibérément laissé de côté les titres à longue échéance depuis quelque temps, afin de permettre aux provinces et aux municipalités d'emprunter. Nous leur avons laissé ce secteur du marché. Nous nous en sommes tenus aux titres à court terme, justement pour cette raison.

La question suivante, monsieur le président, avait trait à l'amendement au Tarif des douanes et portait sur la définition relative à la classe ou à l'espèce.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Tout débat sur le sujet serait nettement irrégulier, car le *Feuilleton* comporte un autre article là-dessus. Le député de Laurier en a parlé uniquement parce que le premier ministre l'avait mentionné hier sans raison. Je tiens simplement à vous faire remarquer, monsieur le président, avant que le ministre continue, que s'il veut un débat sur le sujet, j'espère que les deux côtés de la Chambre seront autorisés à y participer.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, c'est un bel exemple de justice. Le député de Laurier aurait le droit de soulever la question, mais personne d'autre n'aurait le droit de répondre à ses observations!

L'hon. M. Pickersgill: C'est le premier ministre qui a commencé hier!

L'hon. M. Fleming: Très bien, il a fait la communication qu'on lui avait demandé de faire auparavant sur la question.

L'hon. M. Chevrier: Tout à fait irrégulièrement!

L'hon. M. Fleming: Pas du tout, il l'a fait avec le consentement de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Peut-être bien. J'invoque le Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le député de Laurier a voulu en parler. J'ai dit que je faisais la revue des points soulevés et l'ai fait brièvement. J'ai l'intention de faire une brève observation sur le sujet, si le député de Bonavista-Twillingate le veut bien.

Le député de Laurier a abordé cette question et entrepris de développer le sujet et de blâmer le gouvernement des retards. J'affirme que le gouvernement n'en est pas responsable; on a soulevé la question assez